

LA CLASSE OUVRIÈRE ET LE SYNDICALISME EN FRANCE DE 1789 À 1865

par Georges VIDALENC (1885-1967)

Ancien Directeur du *Centre d'éducation ouvrière* (C.E.O.)
de la *Confédération générale du Travail - Force ouvrière* (C.G.T.-F.O.)

édité en 1969
par la *Confédération générale du Travail - Force ouvrière* (C.G.T.-F.O.)
avec le timbre de la *Fédération du Livre C.G.T.-F.O.*

Chapitre 1^{er}:

1789 - 1830 LA NAISSANCE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

On peut dire qu'il n'y a pas, en France, de problème ouvrier avant le XIX^{ème} siècle. Certes, il y a eu auparavant des problèmes du travail, des difficultés, des tensions et même des conflits entre employeurs et employés, mais il s'agissait alors de questions qui n'intéressaient que de petits groupes, voire même des individus isolés, et dont le retentissement était limité, malgré les inquiétudes, les misères et les deuils qu'ils pouvaient entraîner.

Le régime du travail sous l'ancienne monarchie, les métiers jurés, les corporations, même les confréries d'entraide, n'avaient certes pas l'aspect idyllique qu'une certaine littérature leur prête volontiers, mais ils avaient du moins, pendant des siècles, assuré aux travailleurs salariés une sécurité relative en déterminant assez étroitement le cadre de leur existence et de leurs activités. Pourtant ces institutions avaient vieilli, elles manquaient de souplesse et au XVIII^{ème} siècle, elles ne correspondent plus guère aux nécessités d'une vie économique qui se transformait de jour en jour, ni à des mentalités ouvrières en évolution. C'est ce qui explique pourquoi en 1789 elles n'étaient plus guère défendues que par les privilégiés qui en bénéficiaient, c'est-à-dire les maîtres en exercice, tandis que les compagnons, qui n'avaient pas les mêmes raisons de s'en déclarer satisfaits, s'en désintéressaient graduellement ou réclamaient leur suppression. Toutefois le problème ouvrier ne se posait pas encore de façon générale dans le pays et Karl Marx lui-même reconnaîtra qu'au début de la Révolution, «le prolétariat et les diverses couches du Tiers-état qui n'appartenaient pas à la bourgeoisie, n'avaient pas encore d'intérêts séparés de ceux de la bourgeoisie et ne formaient pas encore de classe ou fraction de classe à développement indépendant» (1).

Il est significatif de noter que sur les 5.000 brochures environ qui furent publiées à l'occasion de la réunion des *États généraux*, il n'y en a guère qu'une vingtaine qui dénoncent la sujétion et les maux des travailleurs de l'industrie, encore n'émanent-elles pas de compagnons. Les *Cahiers de doléances*, dans leur ensemble, ignorent la classe ouvrière et ne s'intéressent à la classe des pauvres que sous l'angle de la charité.

Mais ne déduisons pas de ce silence que les compagnons étaient entièrement satisfaits. L'existence et l'activité des «*Compagnonnages*» prouvent bien que les *Corporations* étaient déjà jugées par eux suspectes

(1) Pour les problèmes concernant l'organisation du travail sous l'ancien régime, voir notamment: Émile Cornaert, «*Les Corporations en France avant 1789*», Paris 1781; Émile Levasseur, «*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*», 2 volumes, Paris, 1900 et 1901; Étienne Martin-Saint Léon, «*Histoire des corporations de métiers, depuis les origines jusqu'en 1789*», Paris, 1897.

ou insuffisantes, sinon malfaisantes et nous verrons les salariés se rallier fréquemment aux idées nouvelles, mais ils ne concevaient pas alors une action indépendante et ils s'associaient à la bourgeoisie. Plus tard pourtant naîtra un nouvel état d'esprit: «*L'accaparement de la Révolution par la bourgeoisie provoquera la dissociation du Tiers, la classe des travailleurs écartée des avantages politiques et matériels s'ouvrira à l'idée réaliste de la lutte des classes*» (2).

La suppression des jurandes et maîtrises réalisée par Turgot en 1776 n'avait pas été maintenue après la chute du ministre, mais l'*Assemblée Nationale Constituante* s'inspirait du même esprit quand elle prit les 2 et 7 mars 1791, sur la proposition d'Allarde, un décret qui condamnait et supprimait l'ancien régime corporatif en abolissant les lettres de maîtrise et en les remplaçant par un impôt nouveau: la patente, dû par tous ceux qui exerçaient le métier, désormais ouvert à tous. Effort de libération certes, malheureusement, comme le remarquera plus tard le philosophe Alfred Fouillée: «*En détruisant avec raison privilèges et monopoles, la Révolution en France se laissa entraîner jusqu'à détruire le principe même d'association. Ce fut sa grande faute. La Révolution croyait ainsi ne fonder que la démocratie, elle ouvrit les voies à la ploutocratie*» (3).

Par ailleurs, si la suppression d'un système professionnel hiérarchique, minutieusement organisé par des statuts et des usages qui favorisaient abusivement les fils de maîtres, était bien une conquête pour les compagnons, elle venait trop tard, puisqu'en effet, elle leur accordait le droit de devenir maîtres, de s'établir patrons, au moment même où des conditions économiques nouvelles allaient pratiquement le leur interdire dans un grand nombre de métiers.

Notons aussi que ceux qui avaient appuyé, non sans quelques risques, de leurs journées révolutionnaires, le programme des députés du Tiers contre les ordres privilégiés, laissèrent ces mêmes députés rédiger une constitution qui excluait en fait les salariés de tout pouvoir politique, ne leur laissant que le titre honorifique de «*citoyens passifs*» et voter aussi en juin 1791, la loi Le Chapelier qui, pour éviter le retour des anciennes corporations et de leurs abus, interdisait toute coalition ouvrière ou patronale et qui, en prévoyant de fortes pénalités: 500 livres d'amende et la perte des droits civiques, paralyse pour longtemps toute action ouvrière revendicative.

Ce fut une erreur certes et aux lourdes conséquences, mais nul ne pouvait alors prévoir l'évolution des techniques qui allait se produire au siècle suivant. Maxime Leroy a rappelé avec pertinence les données essentielles de la philosophie politique du temps et en a expliqué les caractères: «*La philosophie politique de 1789 formée dans un temps d'artisanat, vouait la France et l'Europe à un statut de petits États, à un régime de modeste propriété immobilière, de frugale et simple rusticité, loin des villes; tel était le dénouement politique et social que pouvaient concevoir, et seul concevoir, des hommes vivant dans un tel présent. On ne maniait pas alors d'autre impérialisme que celui de conquêtes territoriales... on ne connaissait qu'un étroit système mercantiliste, on ne pratiquait qu'une production resserrée. Mais ce présent... recelait au fond de lui un fait très rude, à peine esquissé encore, auquel ne pouvaient convenir, pas plus le philosophe spartiate de Rousseau ou de Mably que le constitutionnalisme anglais de Montesquieu ou le libéralisme capitaliste des physiocrates et de leurs successeurs: ce fait, c'est la grande industrie.*

«*Mais, ajoute-t-il, si la grande industrie était alors naissante, elle était invisible aux yeux des Constituants*» (4).

Il n'est donc pas surprenant que l'Assemblée ait voté, les 14 et 17 juin 1791, cette loi Le Chapelier, dont les articles 1 et 2 spécifiaient:

1- L'anéantissement de toutes les espèces de corporations de citoyens du même état ou profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir en fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit.

2- Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers ou compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer un président, ni secrétaire, ni syndic, ni tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations sur leurs prétendus intérêts communs.

Et le préambule de la Constitution votée le 3 septembre, affirmait à son tour: «*Il n'y a plus ni jurandes; ni corporations de professions, d'arts et métiers*».

(2) René Roux, «*La Révolution française et l'idée de lutte des classes*», Revue d'histoire économique et sociale, 1951.

(3) Alfred Fouillée, «*Le progrès social en France*», Revue des deux mondes, 15 juin 1899.

(4) Maxime Leroy, «*Histoire des idées sociales en France*», tome 2, page 28, Paris, 1950.

D'autre part, le *Code civil*, cet élément essentiel de la nouvelle jurisprudence, ne s'intéresse en rien aux problèmes de la vie économique, sauf pour déclarer, dans son article 1781: «*Le maître est cru sur sa parole pour toute contestation en matière de salaire*», frappant ainsi d'infériorité toute une catégorie sociale, la plus nombreuse. Ce code n'est que l'ensemble de la législation du capital, déclarera plus tard Ernest Glasson, doyen de la Faculté de Droit de Paris, on ne croit pas devoir légiférer à propos du contrat de travail.

«Le contrat de louage d'ouvrage avait été envisagé par les rédacteurs du Code Civil, comme un contrat privé auquel, pour beaucoup de raisons, ils n'avaient pas cru devoir accorder une grande importance, à vrai dire les prescriptions légales visaient presque uniquement les relations du maître avec ses serviteurs...

L'insuffisance de notre législation sur ce point est aujourd'hui reconnue et on s'étonne que ce Code, qui régleme minutieusement les moindres rapports entre le bailleur et le locataire, se soit désintéressé du contrat de travail par lequel un homme libre aliène son pouvoir de production et vend son travail à autrui, en échange d'un salaire qui assure sa nourriture et celle de sa famille. Aussi une réaction s'est-elle produite contre les doctrines des économistes qui, après avoir préconisé la destruction de l'organisation traditionnelle du travail, contestaient l'utilité et la légitimité de toute intervention de l'État. Ils avaient fait admettre comme un dogme la liberté illimitée du travail, qu'ils considéraient comme une condition indispensable du développement de la grande industrie, proclamant que dans le domaine économique, l'autorité n'avait qu'à s'incliner devant les lois de la concurrence et que la tradition était incompatible avec le progrès» (5).

C'était l'affirmation de ce libéralisme économique qui devait être pendant tout le XIX^{ème} siècle la grande loi du monde de l'industrie et des affaires, sa «*tarte à la crème*», et aussi la grande loi du monde du travail, loi qui paraissait si évidente, si incontestable que ceux même qu'elle opprimait n'osaient pas la mettre en doute, ni en discuter le principe, que les gouvernants, en accord avec les économistes les plus éminents, la considéraient comme intangible, et que les moralistes qui en déploraient parfois les rigueurs, n'osaient la condamner.

Il nous est facile aujourd'hui de faire une critique sévère de la loi Le Chapelier, de condamner l'aveuglement de ceux qui la votèrent, de déplorer les obstacles qu'elle devait longtemps opposer à toute tentative de réorganisation ouvrière ou de mise en ordre de l'économie, nous pouvons regretter aussi la disparition de ce qu'il pouvait y avoir de sympathique et de fécond dans l'ancienne corporation, mais il faut savoir gré aux Constituants d'avoir aboli une réglementation surannée et tracassière, d'avoir détruit des privilèges abusifs et d'avoir ainsi facilité l'évolution économique qui commençait. Ils sont peut-être excusables de n'avoir pas prévu l'immense développement industriel du siècle suivant, l'apparition de nouvelles formes d'entreprises et de techniques nouvelles, une concentration des capitaux et des moyens de production dont personne n'avait alors l'idée et dont les premières manifestations avaient passé à peu près inaperçues (6).

Il n'en reste pas moins vrai que la loi Le Chapelier limitait étroitement les possibilités de défense ouvrière, et le républicain conservateur Eugène Lamy voyait juste quand il déclarait longtemps plus tard: «*La Révolution française n'avait pas traité de même tous ses fils, bienfaisante pour le paysan, elle avait été marâtre pour l'ouvrier. Elle avait supprimé certes maintes entraves à la vie économique, mais en même temps qu'elle cessait de protéger les ouvriers, elle leur avait interdit de se protéger eux-mêmes. Obsédée par la haine des corporations et la crainte de leur rétablissement, la loi de 1791 défendait aux ouvriers tout avis collectif sur les questions de salaires, la grève était un délit réprimé par l'amende et par la prison. Faute de cette entente, chaque ouvrier était obligé de débattre seul ses intérêts... Aussi l'ouvrier était à la merci des patrons. Ceux-ci étaient même plus forts que la loi. A eux aussi, la loi avait interdit toute délibération sur les questions professionnelles... mais sous les régimes censitaires qui s'étaient succédés, les marchands avaient l'influence, ils l'avaient mise à profit pour s'entendre sur leurs intérêts communs. A Paris et dans les grands centres, ils s'étaient groupés en Chambres syndicales et le gouvernement avait laissé faire. Le régime d'isolement n'avait été maintenu dans sa rigueur que contre les ouvriers (7).*

(5) Ch. Le Cour Grandmaison, «*Le mouvement corporatif en Europe*», Revue des deux mondes, 15 février 1900.

(6) «*Quant aux motifs de cet absolu silence du Code sur les problèmes du travail, et de sa prédilection jalouse pour la propriété, pour le droit individuel, ce sont politiquement et socialement: - Ignorance forcée ou volontaire de la grande industrie à peine naissante. - Haine et terreur de la corporation, dégénérant en haine et terreur de la simple association. - Nécessité de reconsolider la terre de France, que la vente des biens nationaux avait brutalement mobilisée. - Par là-dessus, ou là-dessous, idées et sentiments personnels des 4 commissaires: Portalis, Tronchet, Bigot de Préameneu, Malleville, et de ceux qui devaient plus tard collaborer, par la discussion, à la rédaction définitive, qui étaient des hommes du XVIII^{ème} siècle plutôt que du XIX^{ème}, des bourgeois et des gens du Parlements, des légistes nourris de Pothier et des physiocrates nourris de Quesnay*». Charles Benoist, «*Le Code du Travail*», Revue des deux mondes du 15 février 1905.

(7) Étienne Lamy, «*Études sur le Second Empire*», Paris, 1895, p.19.

Maxime Leroy, auquel il faut toujours revenir quand on veut comprendre comment se sont formées la pensée ouvrière et les modalités d'action des travailleurs de l'industrie, a montré la nécessité de nouveaux modes d'organisation pour ceux que la législation et la politique semblaient ignorer ou dont elles méconnaissaient les besoins:

«Dénusés de toute protection, les ouvriers, c'est-à-dire la portion la plus pauvre et la plus nombreuse de la nation, selon la formule saint-simonienne, se trouvèrent dans l'obligation d'élaborer, au milieu du trouble et de la confusion de leurs instincts malmenés, une coutume défensive à l'image de leurs mœurs et de leur activité, une coutume originale de coopération et de résistance. Ce fut le cri de leur misère. C'est pendant la Restauration, au cours de grèves, dans les sociétés démocratiques plus ou moins secrètes, dans les sociétés de secours mutuels, que se poursuivit rudement cette élaboration, sur des thèmes remplis de souvenirs révolutionnaires plus ou moins légendaires et romancés autour du nom de Robespierre» (8).

Les réformateurs socialistes ou sociaux: Saint-Simon, Fourier, Cabet, Considérant, même Villeneuve-Bergemont, ne parlaient pas autrement qu'Étienne Lamy et Maxime Leroy quand, longtemps avant eux, ils faisaient la critique de l'organisation sociale de leur époque, favorable aux puissants et aux riches, et dure aux petites gens, mais on les avait alors traités d'esprits utopiques et dangereux.

Nous savons que pendant toutes les années de la Révolution et de l'Empire, la transformation économique se fit très lentement, presque insensiblement. On travaillait presque partout en 1815, comme on l'avait fait en 1789, comme au XVIII^{ème} siècle, souvent même comme au XVII^{ème}. Quelques grandes entreprises étaient bien nées qui préfiguraient déjà la grande industrie moderne, entreprises textiles surtout, mais aussi minières et métallurgiques, mais elles étaient encore en petit nombre, demeuraient souvent propriétés familiales avec un régime qui conservait quelque chose de patriarcal, et leur présence et leur exemple ne suffisaient pas pour modifier les conditions générales de la vie industrielle, dont l'artisanat et la petite entreprise demeuraient les caractères dominants.

A cette époque, et pendant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle, les éléments essentiels de la production sont encore l'homme et l'outil.

La force motrice au service de l'industrie est pratiquement limitée aux animaux tout d'abord, puis aux moulins à vent, aux roues à aubes au bord des rivières qu'utilisent quelques usines textiles ou sidérurgiques ou des papeteries. L'utilisation de la vapeur comme force motrice ne progresse que lentement. En 1815, il n'y a encore dans toute la France que 15 machines actionnant des pompes dans les mines de charbon ou des souffleries et des martinets dans des usines de sidérurgie. Et leur puissance est médiocre puisque ensemble elles ne développent que 3 ou 400 chevaux-vapeur. Leur nombre et leur puissance augmenteront, il est vrai, considérablement en un demi-siècle, passant à 65 en 1821, 625 en 1830, 2.600 en 1840, 6.000 en 1850 et 25.000 en 1870.

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que la France demeure un pays où l'activité économique maîtresse est encore l'agriculture, un pays dans lequel les trois quarts de la population vivent à la campagne ou dans de petites agglomérations et tirent leur subsistance de métiers agricoles ou en étroite liaison avec le travail des champs. L'industrie ne constitue donc pas le secteur essentiel de la production et les fluctuations ou les crises qu'elle peut subir n'ont pas toujours un retentissement considérable. Certes les incidents de la politique révolutionnaire ou impériale ont provoqué à plusieurs reprises des difficultés et des crises, les effets du *Blocus continental*, par exemple, ont été durement ressentis, dans le textile notamment, mais il n'y avait guère alors de grosses agglomérations industrielles et l'arrêt du travail ne portait que sur des effectifs limités, auxquels les municipalités essayaient de venir en aide, assez mal d'ailleurs, par les moyens traditionnels: ateliers de charité ou distribution de bons de pain et de charbon. La misère était grande certes dans beaucoup de foyers ouvriers, mais il ne s'agissait pas de problèmes sociaux de grande ampleur; la masse de la population mal informée ne s'y intéressait pas et les pouvoirs publics n'intervenaient guère qu'en cas de troubles et pour les réprimer sans ménagement comme on s'en doute. Ils étaient d'ailleurs persuadés que leur rôle devait se borner à faire respecter l'ordre établi, à défendre les propriétés.

L'ordre impérial était maintenu par une police efficiente, nombreuse et bien organisée, dont la besogne était grandement facilitée dans les villes par le livret de travail obligatoire qui simplifiait la surveillance des éléments supposés subversifs. Aucun groupement ouvrier n'était invisible légalement, et si des cessations collectives de travail se produisaient ça et là, elles étaient promptement et durement réprimées, la police avait la main lourde et la magistrature était sans mansuétude. La conscription, qui se faisait de plus en plus

(8) Maxime Leroy, op. cit., tome 2, page 35.

exigeante, diminuait d'ailleurs le nombre des bras disponibles et par contrecoup les risques de chômage, la main-d'œuvre se faisant rare dans certaines industries, tous ceux qui voulaient s'employer le pouvaient faire sans trop de peine et les salaires se maintinrent à peu près au même niveau pendant tout le règne de Napoléon 1^{er}, alors que le coût de la vie n'augmentait que faiblement. Ce fut donc, pour les travailleurs de l'industrie, qui échappèrent au service militaire ou en revinrent, une époque de stabilité et de calme, comme de prospérité relative; ils vivaient, modestement certes, mais sans trop de privations et sans trop de craintes du lendemain.

La chute de l'Empire et les traités de 1815 amenèrent l'établissement d'une paix ardemment souhaitée et qui devait durer. Dès le retour des Bourbons, le licenciement d'une grande partie de l'armée impériale jeta sur le marché du travail un nombre considérable d'hommes, pour la plupart en pleine force, ce qui, en régime de libéralisme économique, ne connaissant d'autre loi que celle de l'offre et de la demande, devait amener rapidement des compressions de salaires et des conditions de vie plus difficiles pour les classes pauvres, les «*prolétaires*» comme on va bientôt les nommer. Situation qu'aggravait encore la concurrence des produits étrangers que la paix et l'ouverture des ports ramenaient sur le marché français, ce qui ruina maintes entreprises, notamment dans le textile et la métallurgie.

Nous savons quelles étaient alors les conditions de travail et le niveau de vie de ceux qu'on appelle «*les ouvriers*» ou «*la classe ouvrière*», tout en employant encore, à l'occasion, le vieux nom de «*compagnons*». Nous savons que de la grande aventure révolutionnaire, ils n'ont guère retiré que des satisfactions de principe, ils n'ont pas, comme les paysans, acquis des terres, ou comme les fournisseurs aux armées, réalisé des fortunes, ils n'ont point accédé à l'éminente dignité de propriétaire ou de capitaliste, ils n'ont pas acquis le droit de vote, encore moins celui d'éligibilité et ils n'ont donc point la moindre possibilité de mettre les pouvoirs publics au service de leurs intérêts particuliers. Ils sont restés les travailleurs modestes, obscurs, dont on vante, à l'occasion, l'habileté, dont les services sont indispensables, mais que l'on rétribue au moindre prix et que l'on traite tantôt avec dureté, tantôt avec dédain, le plus souvent avec une certaine bienveillance un peu méprisante. Certes ils ont conquis une liberté théorique, une égalité illusoire devant le Code et devant la loi, mais leur dépendance économique est plus étroite que jamais. Sans doute, l'accès à la maîtrise ne leur est plus interdit, mais les conditions de la production sont maintenant telles qu'ils ne peuvent plus guère y accéder, sauf exceptionnellement et dans un petit nombre de métiers, les moins lucratifs et les moins honorés comme on peut bien le penser.

«La classe des artisans et des prolétaires était, de 1815 à 1825, une classe extrêmement subalterne, humblement salariée, qui à aucun moment n'a formulé un programme de revendications collectives. Une seule revendication, n'impliquant aucune idée générale, celle d'hommes qui peinent et qui ont faim, c'est-à-dire le souhait d'un meilleur salaire» (9).

Leur dépendance économique s'affirme d'ailleurs, assez paradoxalement, au moment où des doctrines morales et politiques de plus en plus répandues célèbrent la dignité humaine.

«La doctrine de Kant, que tout être humain soit traité comme une fin et non comme un moyen, fut formulée au moment précis où l'industrie mécanique avait commencé à traiter l'ouvrier uniquement comme un moyen de production à meilleur marché... La main-d'œuvre était une ressource à exploiter, à miner, à épuiser et finalement à rejeter. La responsabilité envers la vie et la santé du travailleur finissait avec le paiement de la journée de travail.

Les pauvres se multipliaient comme les mouches, atteignaient la maturité industrielle à 10 ou 12 ans, faisaient leur temps dans les nouvelles filatures ou les nouvelles mines et mouraient sans coûter cher.

Au début de la période de paléotechnique (fin du XVIII^{ème} siècle) la durée moyenne de leur vie était de vingt ans inférieure à celle de la classe moyenne» (10).

Les conditions de leur travail sont aussi en train de se transformer et elles deviennent plus difficiles. En grandissant l'entreprise devient souvent anonyme, les rapports entre employeurs et employés perdent progressivement le caractère personnel qu'elles avaient autrefois et de plus en plus l'ouvrier n'est qu'un numéro, un élément de statistique. Désormais au lieu de l'artisan et du compagnon, on rencontre «*le prolétaire*» qui n'a que ses bras pour vivre, qui n'a ni réserves, ni relations et sur qui pèsent tragiquement le souci du lendemain, l'inquiétude du manque de travail toujours possible, qui vit dans la médiocrité toujours, et dans la misère trop fréquemment (11).

(9) Maxime Leroy, op. cit., tome 2, page 204.

(10) Lewis Mumford. «*Technique et civilisation*», Paris, 1951, page 159.

(11) A rapprocher d'autres analyses, ultérieures, car des éléments prolétariens subsistent encore aujourd'hui: .../...

C'est cette misère chronique, dont on n'a aucune chance de jamais sortir qu'on appellera le paupérisme et qui deviendra la honteuse caractéristique de la plupart des grandes agglomérations industrielles, sans que les pouvoirs publics et les classes dirigeantes s'en émeuvent beaucoup ou paraissent même s'en apercevoir.

Pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, certaines conditions de la vie industrielle vont évoluer assez rapidement, et dans un sens qui ne sera pas favorable aux travailleurs. Édouard Dolléans a bien montré comment s'opérait la transformation de plusieurs métiers anciens, dont le caractère artisanal disparaissait:

«Le métier était le support traditionnel du travail. La machine, peu à peu, dépossède l'artisan, l'ouvrier de son métier et de la raison d'être de son existence. La machine poursuivra cette œuvre de dépossession jusqu'au jour où le travailleur se sentira contraint de chercher, en dehors de son travail, un point d'appui.

En même temps qu'elle dépossède l'ouvrier, la machine trop souvent le jette à la rue. Le rythme de la grande production fait peser sur le travail l'incertitude, la menace de manquer de travail reste suspendue sur l'ouvrier. L'incertitude, peut être le pire des maux» (12).

Un nouveau monde est en train de naître, dans lequel une classe sociale nombreuse est durement maintenue dans une condition inférieure.

Peu de témoins remarquent alors cette évolution et en comprennent l'importance, moins encore en prévoient les conséquences, pourtant le clairvoyant Simonde de Sismondi pouvait écrire, dès 1827, dans la préface de la seconde édition de ses *«Nouveaux principes d'Économie politique»*:

«Sept ans se sont écoulés depuis la première édition de mon livre et les faits me paraissent avoir victorieusement combattu pour moi. Ils ont prouvé, mieux que je n'aurais pu le faire, que les savants dont je m'étais séparé, étaient à la poursuite d'une fausse prospérité, que leurs théories, là où elles étaient mises en pratique, venaient bien accroître la richesse matérielle, mais qu'elles diminuaient la masse des jouissances réservées à chaque individu, que si elles tendaient à rendre le riche plus riche, elles rendaient aussi le pauvre plus pauvre, plus dépendant et plus dépourvu».

Et plus d'un siècle plus tard, Joseph Aynard, historien pourtant bienveillant de la bourgeoisie française, dont il vante les qualités et célèbre les mérites, reconnaîtra lui aussi l'insuffisance de l'apport de la Révolution de 1789 en matière sociale et la longue carence des gouvernements qui lui succédèrent:

«L'ouvrier ne sera affranchi du règlement des corporations que pour entrer, isolé maintenant, dans les usines qui vont traduire aux yeux l'apparition de la grande industrie, de ces fameuses forces capitalistes qui se constituent en même temps que les communications nouvelles. Il n'y aura plus de famines, mais rien ne sera fait pour qu'il n'y ait plus de misère à la ville comme à la campagne. Moralement et physiquement, le sort du peuple n'aura guère changé de 1789 à 1830» (13).

Peut-être même pouvons-nous dire qu'il a empiré en ce qui concerne les travailleurs des centres industriels, que les années de crise comme 1805, 1817, 1825, années de disette et de chômage, réduisent à la plus noire détresse, obligent à la mendicité et poussent au désespoir et quelquefois à la révolte. Une mauvaise récolte entraînant la hausse du prix du blé, et donc du pain, était une véritable catastrophe pour des populations auxquelles des salaires très bas assuraient tout juste un strict minimum.

Cependant, malgré la loi Le Chapelier et ses interdictions, malgré les mesures de police, malgré les

«Le prolétaire c'est l'ouvrier salarié (non fonctionnaire) qui trouve dans l'aliénation constante de sa force de travail la source unique, ou tout au moins essentielle, du revenu nécessaire à l'entretien de sa vie et qui dès lors se trouve engagé dans une destinée portant en soi les causes suffisantes d'une perpétuelle reproduction de la condition du travailleur salarié». Goëtz-Briefs, *«Le prolétariat industriel»*, Paris, 1936.

«Le prolétariat est l'ensemble des travailleurs d'exécution qui échangent leur force de travail contre un salaire, qui se trouvent dans un état de dépendance sociale à l'égard de l'employeur et sont dans une situation qui perpétue les conditions de sa propre durée». François Perroux, *«Le problème des classes»*, Lyon, 1943.

(12) Édouard Dolléans, *«Histoire du mouvement ouvrier»*, tome 1, page 14, Paris, 1936.

(13) Joseph Aynard, *«La bourgeoisie française»*, Paris, 1934, page 473.

répressions que facilitaient les articles 414 à 416 du Code pénal, les ouvriers n'avaient pas tardé à comprendre la nécessité d'une organisation entre compagnons, destinée à leur apporter l'appui indispensable dans les moments difficiles de leur existence: chômage, maladie, accidents, vieillesse.

De telles associations, «*mutuelles professionnelles*», apparaissent déjà sporadiquement pendant la Révolution, elles sont généralement sans histoire, parce que ne groupant que de petits effectifs et n'exerçant qu'une activité réduite; toutefois après certaines grèves en 1806, le gouvernement impérial qui avait jusqu'alors, toléré les mutuelles, les juge assez inquiétantes pour entreprendre de les faire disparaître ou tout au moins d'en changer le caractère en leur enjoignant de réunir obligatoirement des adhérents de plusieurs métiers et non plus d'un seul. Mais les intéressés surent tourner la difficulté ou firent la sourde oreille, car sur 160 mutualités de cette nature qui existaient à Paris en 1823, 132 étaient encore strictement professionnelles. Mais encore une fois c'est la faiblesse de leurs effectifs, le peu d'ampleur de leur notion, et par conséquent leur médiocre importance, qui leur permirent d'éviter les recherches de la police et les poursuites des tribunaux.

Pourtant dans ces groupements de travailleurs d'un même métier, ayant par conséquent mêmes difficultés et mêmes soucis, dans ces mutuelles qui n'admettaient que des salariés, s'élaboraient et se précisaient une conscience et une solidarité ouvrières, tout comme dans les compagnonnages qui s'étaient constitués dès le XVI^{ème} siècle et avaient connu depuis lors des fortunes diverses, mais qui retrouvèrent dans la première moitié du XIX^{ème} siècle un regain de popularité, une extension et une influence caractéristiques (14).

Qu'enseignaient donc ces associations à leurs adhérents? Tout d'abord une élémentaire solidarité, facile à établir et à pratiquer entre camarades de travail qui, soumis au même régime et vivant de la même vie, avaient mêmes besoins et mentalités proches, connaissaient les mêmes difficultés, avaient à résoudre les mêmes problèmes. Nous ne prétendons pas refaire ici l'histoire des compagnonnages et de leurs divers rites, avec leurs pittoresques traditions et leurs regrettables préjugés, mais nous voulons souligner l'intérêt d'une organisation, en somme bien adaptée aux conditions économiques et sociales du temps, qui facilitait au compagnon l'apprentissage du métier, l'aidait dans ses déplacements, le secourait sans l'humilier en lui permettant de trouver de l'embauche, lui donnait le sens de sa dignité, le respect de lui-même et de son travail (15). Nous connaissons heureusement assez de statuts compagnonniques pour savoir qu'en dehors de leurs objectifs matériels, ils avaient aussi des préoccupations morales qui ne manquaient pas de noblesse. Voici, à titre d'exemple, quelques extraits de ceux des chapeliers: «*Les devoirs du Compagnon de l'Alliance de Fraternité (Devoir des Compagnons Chapeliers, Enfants de Maître Jacques) qui nous unit tous par les liens sacrés de l'amitié sont la vertu, la franchise, l'honnêteté; l'amour du travail, le courage, le soutien, la fraternité*».

Plus tard, l'association des ouvriers en chapeaux de soie envisage l'exclusion de ceux «*qui auraient été exclus d'autres sociétés pour bassesse et indécatesse*» (16).

Sans doute, il ne s'agit là que d'un programme, d'un idéal peut-être, et il est probable que des manquements à la règle ont été plus d'une fois relevés, mais c'est quelque chose que d'avoir fixé de tels préceptes et de s'en réclamer.

Cependant, malgré les services rendus et la hauteur de vues de certains statuts, malgré la haute capacité professionnelle et l'éminente dignité de vie de nombreux compagnons, nous ne pouvons pas omettre de signaler tout ce qu'avaient d'étroit, d'insuffisant, d'attardé, la doctrine et la pratique des compagnonnages au XIX^{ème} siècle, et comment ils s'accordaient mal avec les nouvelles pratiques industrielles. Croyons en Octave Festy:

«*Les grandes corporations compagnonniques formaient le noyau de l'organisation ouvrière, mais imbuës d'un esprit étroitement corporatif, méprisant envers les professions qui n'étaient pas à la hauteur, vraie ou prétendue, de leurs capacités techniques et envers les sociétés dont aucune ne pouvait rivaliser d'ancienneté avec elles, peu curieuses même de frayer avec les sociétés compagnonniques du même devoir qu'elles, les corporations adhérentes au compagnonnage n'avaient nulle conscience de la solidarité économique de*

(14) La société des menuisiers remonte à 1760, celle des imprimeurs (*Amis de l'humanité*) à 1789, celle des orfèvres et celle des porteurs aux Halles à 1796. - En 1815 se fonde, sous l'invocation de la S^{te} Trinité, celle des couvreurs-zingueurs, en 1817 celle des chapeliers, en 1839 celle des typographes. H.J. Le Gouellec, «*De l'idée syndicaliste*», Thèse de Droit, Vannes, 1907.

(15) Sur le compagnonnage on pourra consulter: Jean Connay, «*Le compagnonnage*», Paris, 1909, et «*Compagnons*» (avec préface de H. Dautry), Paris, 1951.

(16) Jean Vial, «*La coutume chapelière*», Paris, 1941, page 40.

tous les travailleurs, n'éprouvaient nul besoin de lutter pour l'obtention de libertés dont, pendant des siècles, elles avaient pu se passer et dont elles ne sentaient nullement la nécessité pour les professions, si nombreuses, auxquelles le compagnonnage avait toujours refusé de s'ouvrir» (17).

En effet, tous les compagnons n'avaient pas la valeur technique et morale, la largeur de vues et le sens social que recommandaient le menuisier Agricola Perdiguier, dit *Avignonnais la Vertu* ou Pierre Moreau, le serrurier d'Auxerre; tous ne ressemblaient pas à l'ouvrier romantique évoqué par George Sand. Mais on peut admettre pourtant que chez «*la Mère*» qui les accueillait, dans leurs «*cayennes*» ou leurs chambrées, dans leurs ateliers ou sur leurs chantiers, ces travailleurs manuels prenaient conscience de la solidarité de leurs destins comme de la dignité de leur travail et noter qu'ils se formaient par enseignement mutuel. Formation professionnelle d'abord, bien sûr, et c'était un devoir impérieux pour les anciens d'apprendre aux jeunes, en même temps que les mesures de sécurité et les tours de main du métier, les éléments de théorie, «*de trait*» qui leur étaient indispensables; formation politique et sociale aussi. Beaucoup de ces ouvriers ne savaient pas lire, mais ceux qui l'avaient appris faisaient profiter les autres de leur savoir, en leur lisant le soir à la veillée ou pendant les heures de repos, le journal ou les brochures de propagande, dont beaucoup étaient dues à des hommes du peuple comme eux. Ces brochures qui se répandaient partout, clandestines ou autorisées, étudiaient en même temps que la misérable condition ouvrière du temps, les moyens de l'améliorer ou de la transformer. Illettré n'est pas toujours synonyme d'ignorant, encore moins d'obtus, et beaucoup de ces compagnons témoignaient d'une intelligence, d'une culture, d'une puissance de compréhension et de réflexion qui dépassaient les seules préoccupations du métier et des avantages immédiats.

C'est ainsi que commença à se préciser et à se répandre une idéologie ouvrière, largement acquise aux idées libérales, démocratiques et républicaines, à l'esprit de réforme en même temps qu'hostile aux tracasseries, aux emprises et aux surveillances des pouvoirs publics, de la police, des classes dirigeantes et du clergé; idéologie accueillante aussi aux rêveries et aux projets des réformateurs sociaux qui apparaissent nombreux à cette époque, car elles satisfaisaient aux désirs d'évasion bien légitimes de travailleurs dont l'existence était morne autant que pénible, dont l'horizon était limité, mais qui prenaient conscience de leur dignité, de leur valeur et de l'injustice de leur destin.

Tout cela nous explique la persistance d'un certain état d'esprit de refus et de résistance dans de nombreux corps de métier. Malgré la loi Le Chapelier et les mesures de police, cela se traduisait par de l'agitation dans les ateliers et sur les chantiers et même par des grèves.

«Nous connaissons encore trop mal le mouvement ouvrier entre 1789 et 1830 pour pouvoir apprécier exactement le nombre et l'importance des coalitions, mais la publication sans cesse renouvelée des dispositions les proscrivant, les mesures spéciales prises contre certaines professions particulièrement turbulentes, les comptes-rendus du Ministère de la Justice à partir de 1835 et la mise à jour de certaines pièces d'archives, permettent d'affirmer que le mouvement des coalitions, dont l'intensité varie beaucoup suivant les époques, fut ininterrompu, au moins à partir de la fin de la Révolution» (18).

La statistique des grèves donne:

- pour la période 1821-1825: 20 grèves en moyenne par an.
- pour la période 1826-1830: 32 grèves en moyenne par an,
- pour la période 1831-1835: 58 grèves en moyenne par an, dont une de six semaines, en 1833, chez les porcelainiers de Limoges,
- pour la période 1836-1840: 69 grèves en moyenne par an.

Encore ne s'agit-il là que des grèves dont les participants furent officiellement poursuivis, car on ne tient pas compte des mouvements qui se réglèrent à l'amiable, que les autorités locales minimisèrent «*pour ne pas avoir d'histoires*» et que les pouvoirs publics purent ne pas connaître ou feindre d'ignorer.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que toute action ouvrière était alors difficile et incertaine: peu de loisirs, peu de ressources, impossibilité même de trouver un lieu de rencontre approprié en dehors du cabaret où les espions de police et les indicateurs ne manquaient pas et toujours défiance des pouvoirs publics, qui avaient la hantise de la conspiration et du désordre possibles et qui considéraient volontiers les masses populaires à priori comme des perturbateurs en puissance et tout au moins comme des éléments suspects et même dangereux. Voyons par exemple ce que dit un rapport de police de 1817, recueilli par Georges et Hubert Bourgin:

(17) Octave Festy, «*Le mouvement ouvrier au début de la Monarchie de Juillet*», Paris, 1908, page 24.

(18) Octave Festy, «*Le mouvement ouvrier au début de la Monarchie de Juillet*», Paris, 1908, page 23.

Ce rapport signale d'abord que la classe ouvrière dans son ensemble, trouve assez facilement à s'employer et que «*les rebuts*» (entendez les chômeurs) forment une masse confuse de quelques centaines d'ouvriers qui cherchent leurs ressources dans les travaux casuels, ce dont on pouvait bien se douter sans enquête.

«Cette sorte de gens (les ouvriers dans leur ensemble) n'a d'opinion que celle qui résulte du sentiment ou des besoins et toute sa politique est dans la sécurité ou l'inquiétude qu'elle conçoit sur sa subsistance.

Du reste, elle supporte avec assez de résignation le malaise. Le temps n'est plus où l'on pouvait avoir à redouter d'elle de criminelles tentatives. A peine se permet-elle quelques propos, et si ces propos dépassent la mesure de quelques plaisanteries qui tiennent aux habitudes de la Révolution ou de la vie militaire, celui qui se les permettrait serait pris pour un agent de police. La population a appris à avoir peur et il y a plus de réserve sur les quais que dans les salons» (19).

Sans aucun doute, il convient de ne pas accorder aux rapports de police une autorité et une confiance excessives, mais malgré les mises au point qui s'imposent, on trouve dans ce document, par ailleurs savoureux, un tableau assez exact de la réserve populaire en public et de la crainte qui paralysait toute action ouvrière. Le menu peuple savait bien la méfiance qu'il inspirait aux pouvoirs publics et de nombreuses mésaventures lui avaient appris à se garder avec soin de tout conflit, même de tout contact, avec les agents de l'autorité, car il était assuré d'y être toujours battu. Au reste, il n'avait pas trop de tout son temps et de tous ses efforts pour simplement subsister.

Il y avait bien parmi ces masses quelques personnalités énergiques ou quelques cerveaux brûlés qui se refusaient à la soumission, mais ils étaient peu écoutés et peu suivis.

Et comment les plus résolus et les plus intelligents auraient-ils pu entreprendre une action de quelque ampleur sans moyens matériels, sans loisirs, sans ce rudiment d'instruction qui facilite la propagande et l'organisation. Charles Barthélémy Dunoyer, conseiller d'État et ancien rédacteur au *Censeur Européen*, qui, défenseur de l'ordre et des lois, s'était penché sur les rapports de l'industrie et de la morale avec la liberté, en a tiré une analyse assez sévère et désabusée des conditions de vie de celui qu'il appelle «*l'homme des derniers rangs de la société*».

«Tout contribue à prévenir le développement de ses facultés: la nature de ses relations, la simplicité de ses besoins, la grossièreté et l'uniformité de ses travaux, le peu de loisirs qu'ils lui laissent, la faiblesse des ressources qu'ils lui procurent. Aussi quelque peine qu'il ait à s'enrichir, en a-t-il davantage à s'éclairer.

Il n'est pas moins difficile de s'élever à un haut degré de moralité. Les bonnes habitudes privées et sociales sont le fruit d'un certain bien-être dont le pauvre ne jouit pas et d'une certaine éducation qu'il n'est pas en position de recevoir. Les privations qu'il endure rendent ses appétits plus véhéments et sa raison, encore inculte, l'avertit moins du danger qu'il y a à les satisfaire avec excès, il est donc plus difficile qu'il se conduise bien à l'égard de lui-même. D'autre part, il est plus aigri par les difficultés de vivre, toutes ses passions malfaisantes sont plus violemment excitées et sa raison est moins forte pour les contenir, il est donc plus difficile qu'il se conduise bien à l'égard des autres. Dans ses mœurs privées, il est plus sujet à l'intempérance, à l'ivrognerie, à l'incontinence, dans ses relations avec les autres individus il est plus enclin au vol, au meurtre, à l'injure, dans ses rapports avec la société, il est plus disposé aux émeutes, aux rébellions et au pillage» (20).

Vision sans optimisme, tableau même poussé au noir et qui révèle un certain parti-pris, mais Dunoyer exprimait bien l'opinion commune de la plupart des Français de son temps, tout au moins des classes bourgeoises, les seules qui eussent alors une importance politique, économique et sociale. Derrière les hommes du peuple auxquels ils étaient accoutumés, le domestique, la servante, l'artisan, le petit boutiquier, personnages familiers et rassurants par leur déférence et leur docilité, commençaient à se dresser les nouvelles et inquiétantes figures des ouvriers réunis par milliers dans les grands centres manufacturiers et qui constituaient ce prolétariat inconnu qu'on ne comprenait pas et qui inquiétait, (la «*vile multitude*», dira plus tard Thiers), prolétariat dont on craignait d'avance les rancœurs, les colères et les convoitises, même s'il ne les avait pas encore exprimées. Peut-être certains de ces bourgeois avaient-ils mauvaise conscience, peut-être mettaient-ils en doute le bien-fondé de leurs avantages, de leurs privilèges, et pensaient-ils avoir une part de responsabilité dans cette misère et cet abaissement, mais la plupart des possédants ne manifestaient guère que de l'inquiétude et de la peur, du dédain ou de la répulsion ou tout simplement vivaient dans une quiète et commode ignorance.

(19) G. et H. Bourgin, «*Le socialisme français de 1789 à 1848*», Paris, 1912, page 77.

(20) C.B. Dunoyer, «*L'industrie et la morale, considérées dans leurs rapports avec la liberté*», Paris, 1825, page 385. L'auteur fut membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.